

COMMUNE de MONTMAIN
COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze février à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 07 février 2025, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Martine DÉCHAUD, Maire.

Étaient présents : Mme Martine DÉCHAUD, M. Samuel TRULLARD, Mmes Anita LETEURTOIS, Dominique POLLIART, Valérie PEREZ, MM. Anli TAOIKALI ABDALLAH, Bernard SAGRANGE et Fabrice ROUSSEAU.

Étaient excusés : Mme Sophie CHAVATTE a donné pouvoir à M. Samuel TRULLARD et M. Jean-François FAIVRE a donné pouvoir à Mme Martine DÉCHAUD.

REDEVANCE d'OCCUPATION du DOMAINE PUBLIC 2025 - ORANGE

Madame le Maire signale au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer pour accepter le versement d'une redevance annuelle d'occupation du domaine public pour les installations de France Télécom/Orange.

Les plafonds des redevances dues pour l'année 2025 sont :

- 48.65 €/km par artère souterraine,
- 64.87 €/km par artère aérienne.

Le Conseil Municipal entérine ces montants.

CONVENTION de SOLLICITATION des SERVICES DÉPARTEMENTAUX en MATIÈRE de VOIRIE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la convention de sollicitation des services départementaux en matière de voirie qui est arrivée à échéance au 31 décembre 2024.

Cette convention concerne entre autres le prêt de panneaux, la fourniture d'enrobé et de sel de déneigement, des travaux de pont-à-temps, ...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au renouvellement de cette convention, à compter du 1^{er} janvier 2025, et autorise Madame le Maire à la signer.

Informations et questions diverses :

- Madame le Maire fait part d'une demande émanant de M. JARDON concernant l'état de dégradation de son mur de clôture suite au passage de véhicules lourds qui empiètent sur les bas-côtés de la voie avec un risque d'enfoncement du regard de réseau existant.

Les services départementaux seront contactés afin de se déplacer sur les lieux et faire une étude sur l'ensemble de la commune.

- Il est demandé de procéder au retrait des entourages plastiques des arbres qui sont disséminés dans la forêt.

- Il est signalé plusieurs branches sont en travers des chemins dans les bois et un gros chêne menace de tomber vers l'étang de la Gravelle. Madame le Maire contactera les services de l'ONF.



Le Maire,

Martine DÉCHAUD